



Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

Conseil Municipal
Séance du lundi 11 février 2019

Introduction

- Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) du 22 janvier 2018 pose de nouvelles règles.
Art. 13 de la LPFP
- Obligations de transparence renforcée par la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).
Art. L2312-1, modifié par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 (art. 107)
- Obligation de présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire qui doit faire Débat en Conseil Municipal.
- Objectif de la commune : **stabilisation** + **amélioration** de la situation financière, conformément aux engagements pris avec les partenaires.
- Situation complexe terminée, la commune tend vers une **situation financière saine**.

Débat

- Les documents règlementaires de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ont été envoyés ainsi que des tableaux de l'évolution des fonds genevois, de la dette et de l'épargne nette entre 2013 et 2020.
- Les montants qui sont présentés peuvent être différents de ceux qui ont été communiqués avec la note de synthèse. Les écritures du budget 2018 se traitent tous les jours et les signatures de titres et mandats sont quotidiennes. Seul le compte administratif qui sera présenté en conseil municipal de juin sera définitif.
- Dans un contexte financier particulièrement contraint pour les collectivités locales, le DOB, avec sa prospective financière permet un éclairage et une anticipation sur le moyen terme de ses propres marges de manœuvre et de ses propres capacités, en matière d'autofinancement, d'endettement et d'investissement.
- Dans la continuité du travail que nous menons au quotidien, nous voulons présenter un budget transparent et le plus sincère possible.
- La situation financière est plus saine qu'en 2016. Ce résultat est obtenu au prix d'efforts conséquents des services.

Plan



- Données Économiques
- Budget Principal 2018
 - Résultats provisoires
 - Résultats des dépenses & recettes
- Budget Principal 2019
 - Dépenses de fonctionnement
 - Dépenses de personnel
 - Recettes
 - Fiscalité
 - Dépenses d'investissement
- Etat des finances
 - Evolution de la dette
 - Epargne nette
 - Capacité de désendettement

Zone européenne + France

- **Déficit public** 2018 prévu à moins de 3 % sera dépassé à la suite du mouvement « gilets jaunes »
- Croissance du **PIB** attendu pour 2019 = + 1,8 %
- **Inflation** = léger ralentissement envisagé pour 2019 (2,2 % en 2018)
- Augmentation des **bases de fiscalité locale** = + 2,2 %
- Montant du **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) = maintenu, soit 1 milliard d'€
- Montant **DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) = maintenu, soit 1 046 K€
- Montant **DSIL** (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) = diminution de 615 à 570 K€

Budget Principal 2018

Les résultats provisoires

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes	15 547 955,33	2 539 394,99	18 087 350,32
Dépenses	12 023 804,98	4 722 194,81	16 745 999,79
RESULTATS 2018	3 524 150,35	- 2 182 799,82	1 341 350,53
REPORT 2017	1 831 583,27	5 832 963,39	7 664 546,66
EXCEDENT GLOBAL	5 355 733,62	3 650 163,57	9 005 897,19
RAR DEPENSES 2018		3 574 948,75	3 574 948,75
RAR RECETTES 2018		40 000,00	40 000,00
RESULTAT CUMULE		- 3 534 948,75	5 470 948,44

Résultat global de clôture de l'exercice 2018 = 9 006 K€

Budget Principal 2018

Les résultats des dépenses & recettes

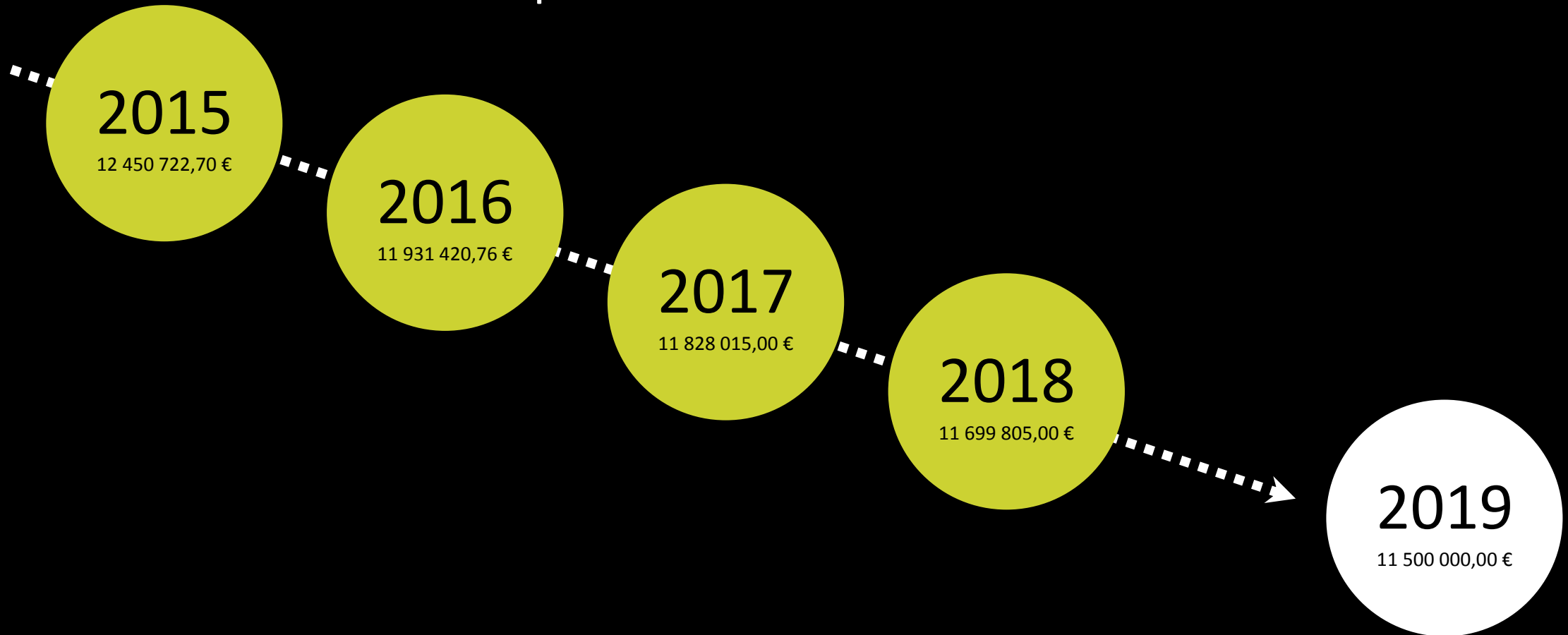
CHAPITRES	LIBELLE	2015	2016	2017	2018	
		REALISE	REALISE	REALISE	BUDGETE	REALISE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 658 192,30	4 067 571,64	3 731 045,95	3 804 086,00	3 708 110,57
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 803 855,18	5 855 249,08	6 340 039,56	6 577 724,34	6 430 188,11
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	145 946,34	100 218,00		64 801,00	64 800,90
022	DEPENSES IMPREVUES				702 693,95	
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT				1 388 906,83	
042	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	717 414,57	762 681,52	917 817,92	788 428,34	1 110 432,45
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	564 552,68	610 103,31	567 907,79	588 000,00	433 195,30
66	CHARGES FINANCIERES	212 778,33	389 538,27	291 854,97	252 411,55	252 411,55
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	347 983,30	108 659,70	12 134,45	797 442,09	24 864,76
TOTAL DEPENSES		12 450 722,70	11 894 021,52	11 860 800,64	14 964 494,10	12 024 003,64
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 111 020,64	1 728 039,99	1 861 752,64	1 831 583,27	1 831 583,27
013	ATTENUATION DE CHARGES	278 172,01	185 908,48	192 936,31	190 000,00	192 962,52
042	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			11 874,54	54 206,06	54 206,06
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	686 588,47	710 631,74	769 206,15	840 000,00	708 154,26
73	IMPOTS ET TAXES	7 180 903,61	7 265 895,75	7 369 546,98	7 733 659,00	8 235 828,30
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 466 735,98	3 320 662,34	3 004 270,23	3 072 015,00	3 934 783,35
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	387 179,06	456 658,38	424 272,54	443 030,77	449 188,55
76	PRODUITS FINANCIERS	2 929,79	2 806,33	2 806,23		2 481,46
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	66 233,13	364 171,15	655 718,29	800 000,00	1 972 686,33
TOTAL RECETTES		14 179 762,69	14 034 774,16	14 292 383,91	14 964 494,10	17 381 874,10

Débat

- Les dépenses sont stabilisées et les recettes augmentent.
L'analyse financière que nous avons faite en 2016 alertait sur une situation critique avec des dépenses qui ne cessaient d'augmenter malgré des recettes qui diminuaient.
- Les mesures prises ont inversé la tendance.
- Les recettes 2019 sont particulièrement élevées dues à la vente de foncier (terrain du Colosseo pour 700 000 €).
- Les recettes ont été abondées par la récupération des taxes d'aménagement et la perception de subventions qui sont recherchées pour tout projet. Les chiffres sont encourageants.

Budget Principal 2019

Les dépenses de fonctionnement



Débat

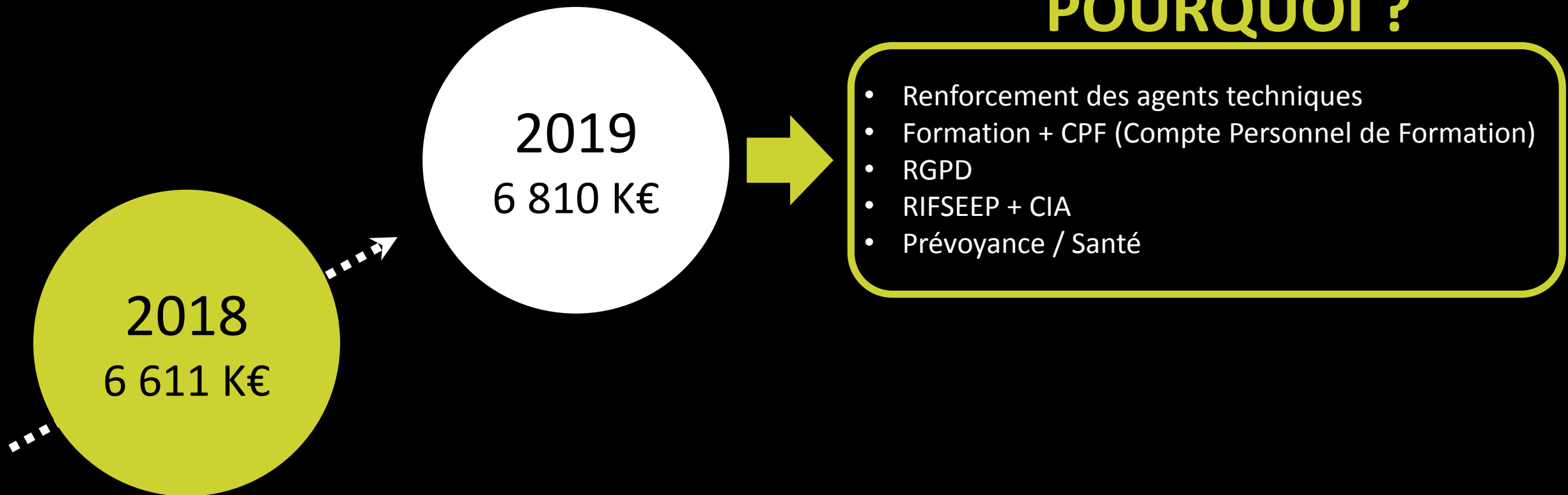
Les dépenses de fonctionnement ont diminué de presque 1 million d'€ depuis 2015, au prix de mesures importantes, réclamant une attention quotidienne.

- Nous devons inverser « l'effet ciseaux » qui mettait en danger le budget de la commune.
- La mise en place de suivi des marchés contribue à une meilleure maîtrise des dépenses : la commande publique est plus rigoureuse.
- En 2019, des contrats arriveront à échéance : la mise en concurrence est systématique.

Budget Principal 2019

Les dépenses de personnel

POURQUOI ?



Débat

- Le budget alloué au personnel reste important car la collectivité a dû faire face à la mobilité de certains agents et à des insuffisances de compétences qui ont engendré de l'embauche supplémentaire et des coûts de formation pour répondre aux besoins de la collectivité.
- Appuyée par l'analyse managériale de 2016 , la collectivité a engagé la requalification de ses agents.
- **Renforcement des agents techniques** : des tâches réglementaires n'avaient jamais été réalisées.
- **Formation + CPF** (Compte Personnel de Formation) : aucun plan de formation n'était mis en place. La collectivité s'est attachée à une meilleure prise en compte du statut de l'agent et du respect des règles administratives. Etre mieux formé implique un meilleur service. Des formations en union permettant la mutualisation des compétences et des frais de transports et annexes moins coûteux se sont mis en place avec l'agglomération.
- **RGPD** (Règlement Général de la Protection des données) : sa mise en place nécessite des moyens supplémentaires en interne ou en externe effectuée par un cabinet.

Débat

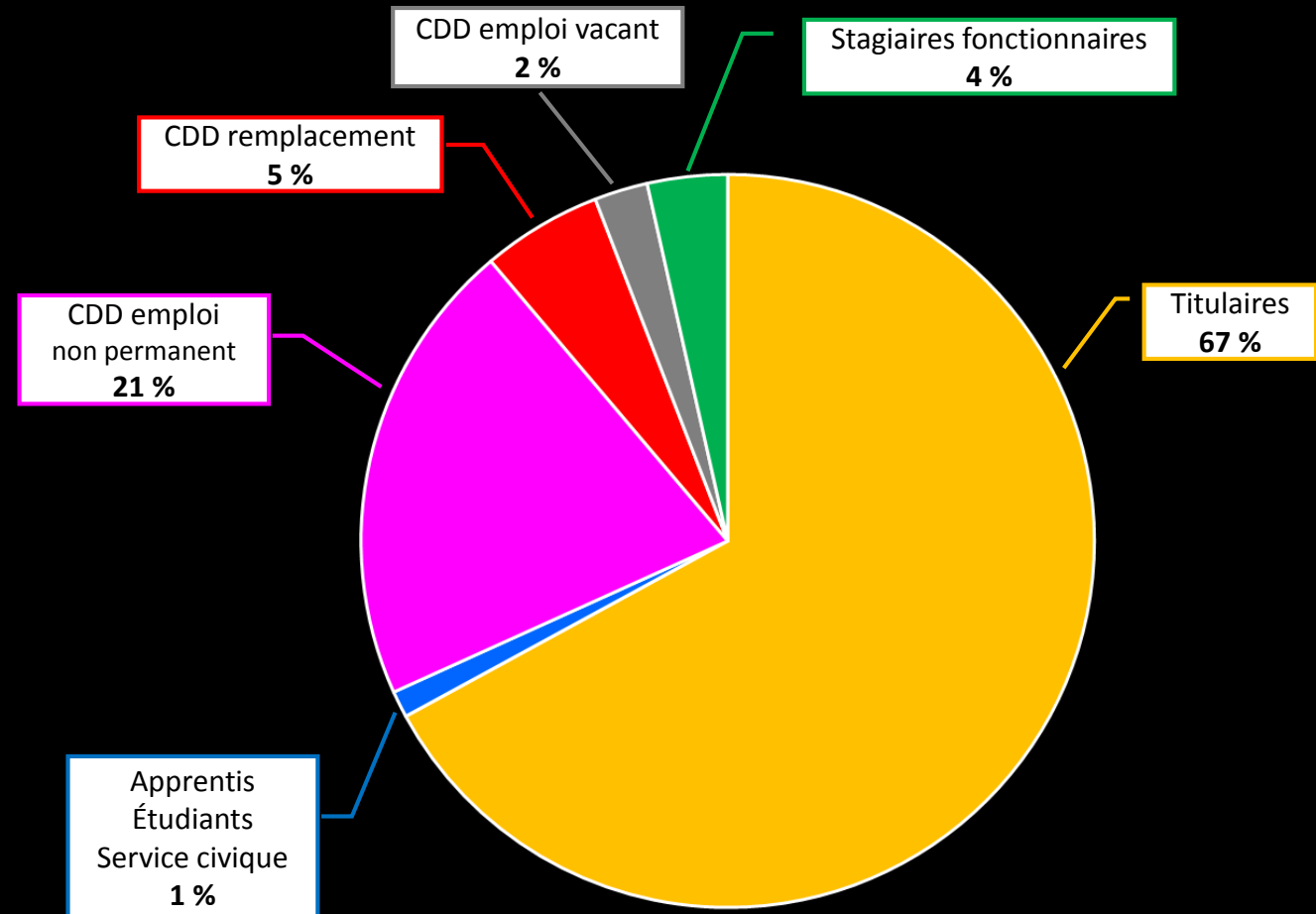
- Mise en place du **RIFSEEP** (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise des agents + **CIA** (Complément Indemnitaire Annuel) attribué en fonction de la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail. Ce grand chantier 2019, voté en conseil municipal, offre une équité de traitement à mission égale. Ce nouveau régime a nécessité un rééquilibrage des salaires par le haut. Certains agents ont vu leur salaire augmenter de 200 € par mois, ce qui impacte le budget RH.
- **Prévoyance/Santé** : la mise en place de cette aide à hauteur de 35 € par mois pour les mutuelles labellisées a été votée en conseil municipal en 2018.

M. VAN DE CAUTER : En 2019, on devait prévoir des dépenses moindres, compte-tenu d'un montant des assurances diminué de 200 000 €. Il y a eu aussi moins d'agents en arrêt, ce qui est bon signe.

Mais le RIFSEEP a été mis en place courant l'année 2018. L'année 2019 sera une année pleine, le budget sera donc plus élevé. Il a permis aux salaires les plus bas d'atteindre un niveau confortable.

Budget Principal 2019

Le personnel



Débat

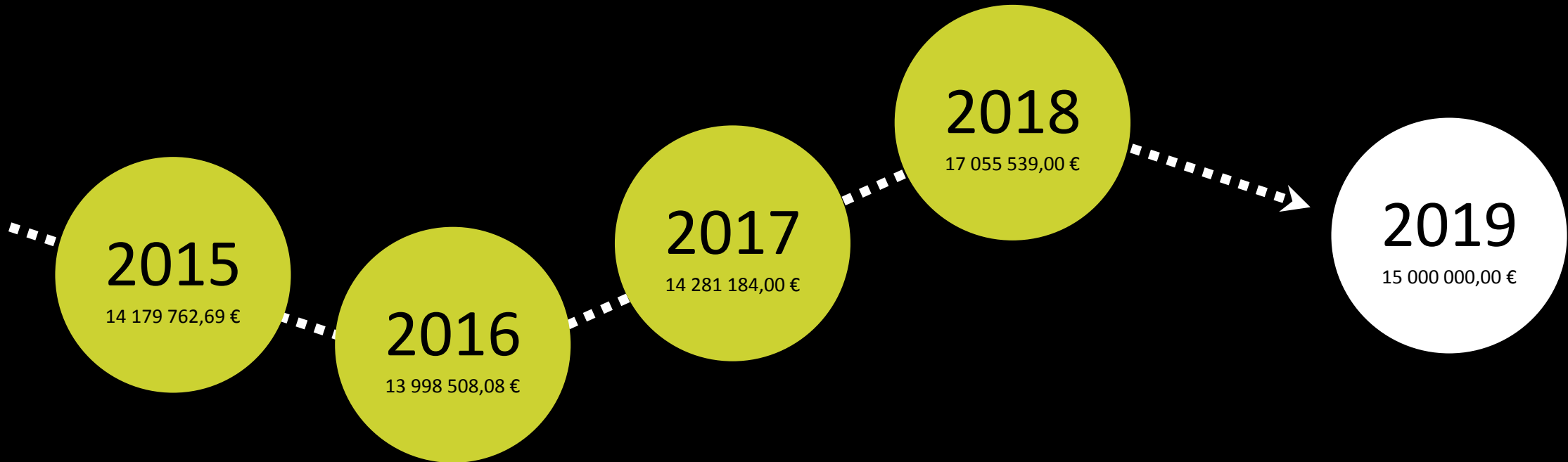
La collectivité compte 170 agents.

- 71% sont fonctionnaires.
- La répartition est équilibrée.
- L'apprentissage est favorisé.

- Le bilan social a été présenté en conseil municipal.

Budget Principal 2019

Les recettes



- **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** = diminution de 30 K€ / an, soit 170 K€ pour 2019
- **Allocation de compensation financière genevoise** = stabilisation avec + 1 %, soit 2 267 K€
- **Pacte financier et fiscal de solidarité**

Débat

Les recettes sont en augmentation et permettent d'inverser l'effet ciseaux précédemment évoqué. Le montant de 2018 est particulièrement élevé dû à la vente d'un foncier. Il est raisonnable de prévoir des recettes à 15 000 000 € pour 2019.

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** versée aux collectivités locales est calculée en fonction du nombre d'habitants. Le recensement qui a lieu en ce moment devrait justifier une augmentation continue. Dans la poursuite de la baisse de la DGF pour contribuer au redressement des comptes publics, nous estimons 30 000 € de moins pour 2019, soit 170 000 €. En 2013, la DGF rapportait 875 389 €. En 2018, la commune a reçu 201 428 €, soit près de 675 000 € de moins en 5 ans.
- **Allocation de Compensation genevoise** : Le recensement de la population frontalière favorise le montant de l'allocation. Il n'y aura pas d'effet sur le taux de change, comme l'an passé. On espère plus de frontaliers qui se déclarent. En parallèle, nous avons voté en 2018, une majoration à 60 % de la part de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale pour que les Suisses déclarent leur résidence. Au niveau de l'agglomération, le Département assure une hausse de 1 % par an depuis 2015 pour atteindre 10 % en 2021. C'est un effort du département qu'on apprécie.

Débat

M. CHABRIER : Y-a-t-il des mesures incitatives qui sont prises à l'échelon communal pour qu'ils se déclarent ?

La MAIRE : Non, pas au niveau de la commune mais à l'échelon de l'agglomération et du genevois, une plaquette est distribuée dans les boîtes aux lettres pour expliquer que les frontaliers qui vivent en France profitent des services et qu'on a besoin de leurs déclarations pour pouvoir bénéficier du reversement de Genève.

Mme PEUTET : Actuellement, il y a le recensement de la population. Est-ce que les Suisses se déclarent ?

La MAIRE : Ils doivent se déclarer. La DGF de 2019 est calculée sur la population de l'année N-3 soit 2016. Ce n'est qu'en 2022 que nous pourrons bénéficier des nouveaux chiffres du recensement.

Mme PEUTET : Ils ont obligation de se déclarer ?

La MAIRE : Tout résident doit se déclarer. C'est la loi. Il y a eu dernièrement un article dans la presse dans lequel on explique que les plaques sont vérifiées au passage de la douane de St-Julien-en-Genevois. Ici, ce n'est pas possible, les accès à la frontière sont trop nombreux. On peut inciter nos voisins à se déclarer. Les gens ont peur de se faire recenser alors que c'est anonyme et peut être fait rapidement par internet. On ne vérifie pas et on ne vous dira pas que vous avez mal répondu au questionnaire.

Mme MILLERET : On inscrit votre nom mais c'est traité anonymement par l'INSEE. La mairie n'a pas connaissance de ce qui est complété.

La MAIRE : Si l'agent recenseur vous a aidé pour compléter votre feuille, il est tenu par le secret professionnel.

Budget Principal 2019

- Attribution des compensations – *mutualisation des services communs*

FPIC	Voirie	Police	Urbanisme	Entretien poteaux incendie	DVD	Commerces	Direction Générale	Urba Opérationnel	Garages	SIUN	SIG	Maison de l'Habitat	ZAE	TOTAL Charges
- 108 858,00 €			- 12 148,21 €	- 10 785,39 €	- 60 846,73 €						- 668,00 €	- 24 913,00 €	- 762,00 €	- 218 981,33 €

Montant des AC	TOTAL Charges	AC 2018
2 208 074,00 €	- 218 981,33 €	1 989 092,67 €

AC 2018
1 989 K€

AC
d'investissement
au titre transfert
ZAE
- 22 564 €

Débat

Les attributions de compensation liées au **pacte financier et fiscal de solidarité** signé avec l'Agglomération annemassienne sont des recettes versées par l'EPCI.

- **Rappel 2017** : Une année charnière pour le calcul des Attributions de Compensation. Lors de la création de la communauté d'Agglomération-Annemasse-Les Voirons en 2007, la Taxe Professionnelle Unique perçue par la commune disparaît au profit de l'EPCI qui en reverse un montant gelé à 2 208 074 € en AC.
- **2018** : La commune bénéficie de nouveaux services communs et des transferts de compétences sont obligés par la loi Notre.
- Le tableau est présenté avec tous les services existant sur l'agglomération mais pas forcément engagés avec la commune. Respectant l'objectif de neutralité financière commune/EPCI, les Attributions de Compensation pour Ville-la-Grand sont diminuées de 218 981,33 € correspondant aux charges transférées : versement du FPIC, service urbanisme mutualisé pour les instructions de PC, service commun pour l'entretien des poteaux incendie, service commun Développement Durable, SIG, service commun avec la Maison de l'habitat créée en 2018, transfert des ZAE en 2017.
- Le Conseil Municipal de janvier 2019 a voté les montants du transfert de la ZAE (Zone d'Activités Economiques) établis par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Les AC déduites d'un montant de 762 € correspondent au fonctionnement de la compétence ZAE auquel il faut ajouter des AC d'investissement correspondant au renouvellement des voiries pour un montant de 22 564 €.

Budget Principal 2019

La fiscalité

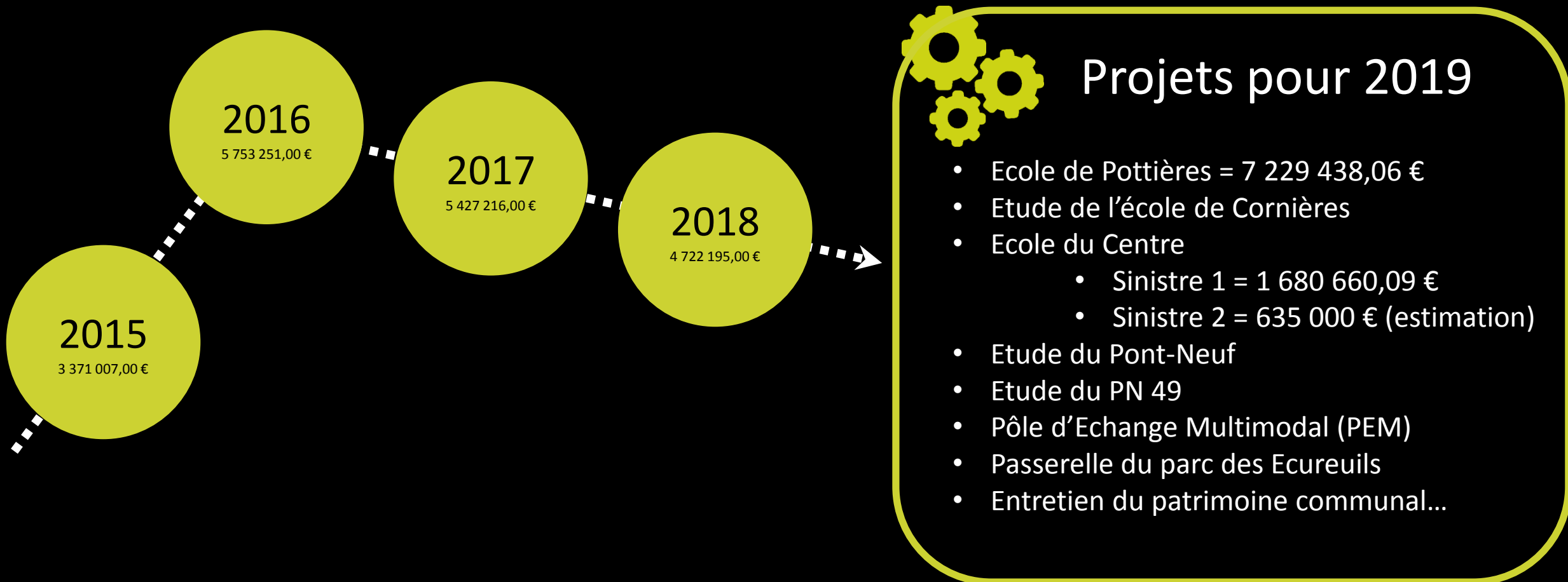
TAXE	2015	2016	2017	2018
Habitation	1 931 127,00	1 997 883,00	2 098 088,00	2 267 446,00
Foncier Bâti	2 360 101,00	2 434 702,00	2 672 368,00	2 872 796,00
Foncier Non Bâti	15 657,00	13 053,00	13 971,00	10 873,00
TOTAL	4 306 885,00	4 445 638,00	4 784 427,00	5 151 115,00

Estimation du produit attendu pour 2019 (augmentation du taux + 1 %) = 5 272 K€

Débat

- La fiscalité est un levier de développement pour les communes. La municipalité avait annoncé une hausse annuelle de 4% en 2017, 2018 et 2019 pour assurer un budget convenable. Au vu des résultats encourageants, obtenus par une gestion rigoureuse, et de la situation sociale actuelle délicate, nous vous proposerons lors du vote du budget en mars, une hausse de 1 % seulement.
- Pour sa première année de perception, la Taxe Locale de Publicité Extérieure, a rapporté plus de 200 000 €.

Les dépenses en investissement



Débat

Les recettes diminuant, des projets sont reportés ou abandonnés.

Les investissements pour 2019 sont principalement des « coups partis ».

- **Ecole de Pottières** : 7 229 438,06 €

Le projet de l'école des Pottières, pensé en complémentarité d'un espace citoyen et d'un périscolaire adapté est engagé pour moderniser le quartier. Il répondra à différents publics : scolaire, périscolaire et associations. Un équipement pour la restauration scolaire sera aussi créé.

- **Etude de l'école de Cornières** : la hausse des effectifs et l'annonce d'une création de classe pour la rentrée 2019, nous obligent à engager son étude.

C'était un projet du mandat qui a été reporté : la gestion des deux sinistres de l'école du Centre a mobilisé le temps et le budget.

- **Ecole du Centre** : on subit aujourd'hui des dépenses dont on se serait passé. Les montants sont à inscrire au budget 2019. Les subventions à déduire seront versées plus tard.

- Sinistre 1 : 1 680 660,09 €

- Sinistre 2 : 635 000 €

Débat

- **Etude du Pont Neuf** : il fait partie du Projet d'Agglomération 3 dont le principal financeur est l'agglomération.
- **Etude de la suppression du PN49** : en attente de la répartition avec les financeurs : Commune (foncier), Agglo (Via Rhône), Département (CD15), Région (compétence Transport) et SNCF. La commune a la responsabilité de la sécurité des piétons et des automobilistes qui empruntent ce passage à niveau mais elle ne peut pas financer seule les travaux.
- **Pôle d'Echanges Multimodal** : projet de mobilité important du territoire. L'acquisition du foncier nécessaire est en cours. L'appel de fonds pour les travaux s'élève, en 2019, à 600 000 €.
- **Passerelle** du parc des Ecureuils : 50 000 €
- **Entretien du patrimoine communal** : longtemps oubliés, les bâtiments communaux nécessitent des travaux importants (vétusté, mises aux normes....) pour en assurer leur conservation.

M. VAN DE CAUTER : Ce ne sont pas moins de 40 logements non entretenus. Un agrandissement des bureaux de la Police Municipale est aussi nécessaire ainsi que la mise aux normes du Centre Technique Municipal où le stockage des carburants et la récupération des différents fluides polluants doivent être assurés.

Evolution de la dette

2015

Capital restant dû
16 974 K€
Annuités
1 244 K€

2016

Capital restant dû
15 449 K€
Annuités
2 014 K€

2017

Capital restant dû
13 300 K€
Annuités
1 884 K€

2018

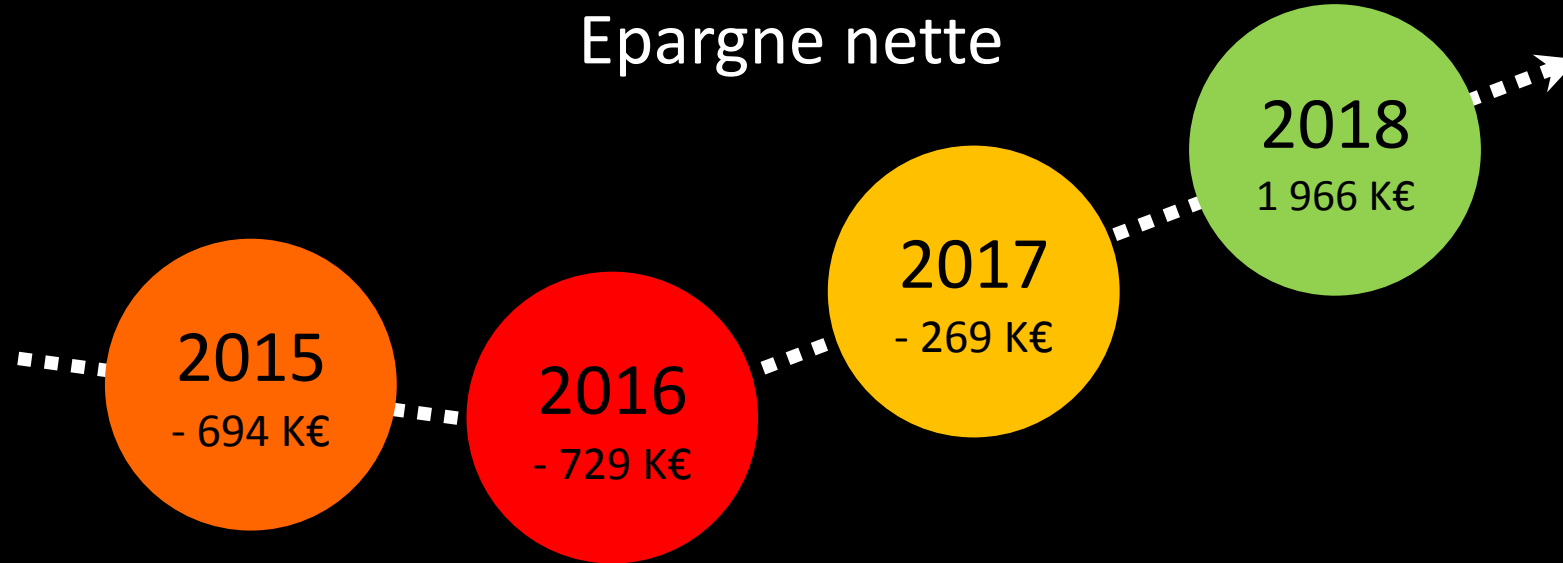
Capital restant dû
11 912 K€
Annuités
1 649 K€

Débat

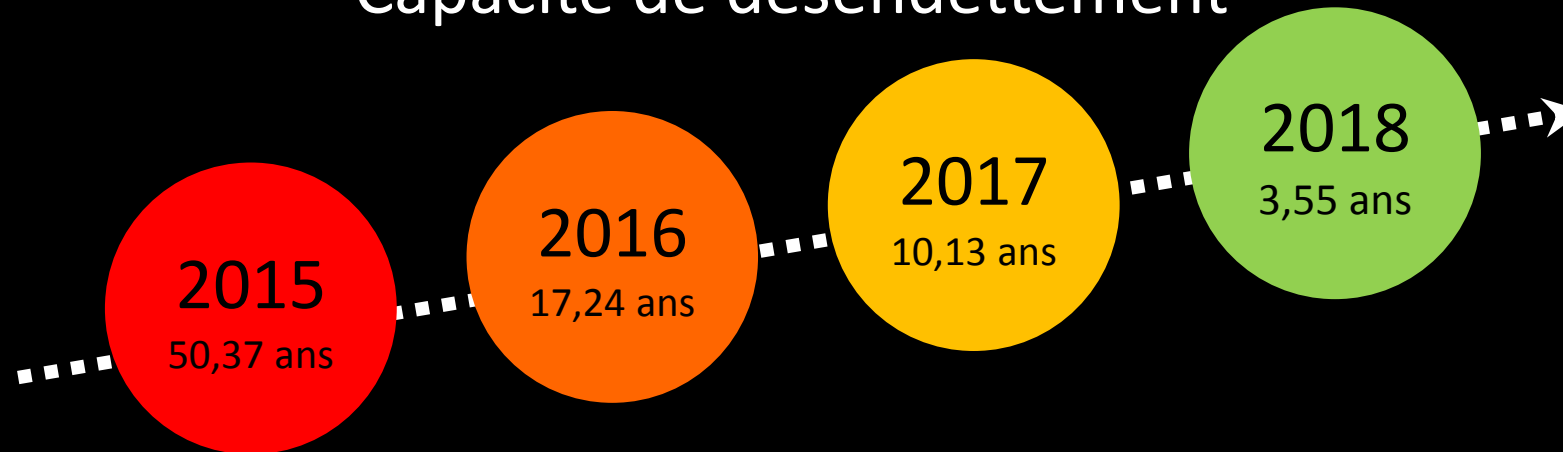
- Un emprunt excessif contracté trop tôt avait grevé le budget mais aujourd'hui, la dette diminue.
- Les annuités de la dette sont encore très élevées mais seront diminuées de 600 000 € en 2019. En effet, les remboursements des emprunts contractés pour le complexe de La Bergerie (6 000 000 €) et pour l'achat du Labo (700 000 €) sont terminés. Les annuités s'élèveront à 1 060 158,77 € en 2019.

Etat des Finances

Epargne nette



Capacité de désendettement



Epargne nette

- L'épargne nette est un indicateur qui représente l'autofinancement disponible pour le financement des investissements. Son calcul est le montant de l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette.
- L'épargne nette en 2015 était de - 694 000 €.
On a stoppé l'hémorragie (- 269 000 € en 2017), pour atteindre 1 966 000 € en 2018. Ce montant est un peu excessif dû à une écriture comptable correspondant à la cession de voies départementales au bénéfice de la commune. Le montant plus réaliste est 1 566 000 €.
- En 2019, elle est estimée à 1 352 000 € et devra être consolidée pour envisager sereinement de nouveaux projets.

Capacité de désendettement

- Si les 50 années de 2015 ont fait réagir, notre capacité de désendettement est aujourd'hui raisonnable à 3,55 ans. C'est rassurant mais nous devons rester prudent pour de nouveaux investissements.
- En 2019, cette capacité de désendettement qui correspond au nombre d'années nécessaire pour recouvrir la dette est estimée à 5,08 années.

Débat

M. VAN DE CAUTER : Le calcul de l'épargne nette est intéressant dans une analyse rétrospective. En 2020, on observera que l'épargne nette est en constante augmentation ce qui prend la direction d'une bonne santé financière. En 2019, on l'évalue à 1 352 000 €, ce qui est au dessus de l'objectif fixé quand on a repris l'état des finances. S'agissant de la capacité de désendettement, il faut comprendre qu'en 2015, il ne fallait pas 50 ans pour rembourser mais que c'est un ratio. Au dessus de 10 ans, la DGFIP nous alerte, quand vous êtes à 12 ans, c'est la catastrophe. Ce n'est pas un tour de passe-passe mais un effort très important des services pour obtenir ce résultat : une nouvelle manière d'acheter, une rationalisation des dépenses, des recherches de subventions, la baisse de dépenses inutiles et surtout l'arrêt de ce type de dépenses. En terme de respect de l'argent public, c'est important.

La MAIRE : C'est un travail collectif. On a remonté la pente mais on ne peut pas dire « on a gagné » car il faut poursuivre dans cette direction pour faire de nouveaux investissements. Je remercie le directeur des services pour sa responsabilité à freiner les ardeurs de certains, merci aux adjoints pour leur compréhension à faire les choix des investissements qu'on est capable de faire. On est en train de construire le budget 2019. Tous les services ont présenté leur budget, on va devoir faire des choix et tirer des traits sur certains projets. L'étude de l'école de Cornières sera engagée mais on n'a pas les moyens de la construire sans emprunt. Moins on empruntera, moins on s'endettera. Pour ne pas s'endetter, il faut faire des réserves.

M. VAN DE CAUTER : En terme de gestion, c'est un exploit de construire trois écoles en si peu de temps.

La MAIRE : J'ajouterai que cela se fait sans engager les services aux habitants car on assure toujours le même service voir mieux. Ce sont sur les investissements et les projets qu'on se restreint.

Conclusion

Les orientations pour 2019

- Maintien des finances à l'équilibre par la maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes
- Rigueur et contrôle des dépenses engagées seulement si elles sont nécessaires, au service de l'intérêt général
- Mise en concurrence systématique par des marchés publics
- Dépenses de personnel en corrélation avec les projets réalisables pour un service public de qualité
- Maîtrise des dépenses de charges à caractère général par un suivi régulier des dépenses effectuées
- Augmentation mesurée et supportable des tarifs, impôts et taxes
- Suivi responsable d'un Plan Pluriannuel d'Investissement
- Transparence de l'action municipale

Le calendrier budgétaire

- **11 février** : Débat d'Orientation Budgétaire
- **27 février** : commission finances
- **11 mars** : vote Budget Primitif
- **17 juin** : approbation Compte Administratif

Débat

La MAIRE : Sans question particulière, j'en conclus que vous êtes d'accord avec ce rapport et les objectifs présentés : augmenter les recettes et diminuer les dépenses, inverser l'effet ciseaux...

Nous pouvons être fiers de ce qu'on a fait aujourd'hui et être fiers demain de ce qu'on fera.

Merci